DIPLÔME D'ÉTAT ACCOMPAGNANT ÉDUCATIF ET SOCIAL

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Former et qualifier par la délivrance d'un diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social
- Acquérir les compétences nécessaires pour réaliser des interventions sociales au quotidien.

1 an
1 407 heures

8h30 - 12h
13h - 16h30

Tout public

IFPS Privas

Contact

- Fatima LEMAITRE AJEKNA
  04 75 20 16 02
  fatima.lemaitre-ajekna@ahsm.fr

Prérequis

- Etre âgé de 17 ans au moins à la date d'entrée en formation, sans condition de diplôme.

Formateurs

- **Sophie BLACHIER**
  Conseillère en économie sociale et familiale
- Equipe pédagogique IFPS + intervenants extérieurs selon domaines d'expertise

Organisation de la formation

- **1 407 heures** soit
  - **546 heures** de théorie
  - **21 heures** pour l'AFGSU 2
  - **840 heures** de stage.
- 5 blocs de compétences

Moyens pédagogiques

- Cours magistraux et TD
- Ateliers et travaux en groupe
- Travaux pratiques
- Stages sur sites qualifiants pour la formation pratique
- Analyse de la pratique
- Situations simulées

PROFESSION D'ACCOMPAGNANT ÉDUCATIF ET SOCIAL

L'accompagnant éducatif et social réalise une intervention sociale au quotidien visant à compenser les conséquences d'un handicap, quelles qu'en soient l'origine ou la nature.

Il prend en compte les difficultés liées à l'âge, à la maladie, ou au mode de vie ou les conséquences d'une situation sociale de vulnérabilité, pour permettre à la personne d'être actrice de son projet de vie.

Il accompagne les personnes tant dans les actes essentiels de ce quotidien que dans les activités de vie sociale, scolaire et de loisirs.

Il veille à l'acquisition, la préservation ou à la restauration de l'autonomie d'enfants, d'adolescents, d'adultes, de personnes vieillissantes ou de familles, et les accompagne dans leur vie sociale et relationnelle.

Ses interventions d'aide et d'accompagnement contribuent à l'épanouissement de la personne à son domicile, en structure et dans le cadre scolaire et social.

APTITUDES REQUISES

- **Aptitudes physiques**

L'activité nécessite la station debout et implique un contact direct avec les personnes soignées qu'il faut régulièrement mobiliser et aider à se déplacer.

- **Autres prédispositions**
  - Organisation et adaptabilité
  - Capacité d'observation, d'analyse et de transmission
  - Sens des responsabilités, respect des procédures et protocoles
  - Capacité à être à l'écoute des besoins des personnes et à communiquer

- **Contre-indications**
  - Contre-indications aux vaccinations
  - Affections psychopathologiques et physiques incompatibles avec la profession attestée par un médecin ARS

Modalités de suivi et d'évaluation

- L'évaluation des compétences est effectuée tout au long du parcours de formation par les établissements de formation et les lieux de stages.
- Chaque bloc de compétences est validé séparément à condition
  - D'obtenir en moyenne au moins 10/20 aux épreuves associées à chaque bloc.
  - D'avoir acquis à la fin de la formation pratique toutes les compétences.

Supports pédagogiques

- Supports de cours (format papier ou multimédia)
- Tablettes IPad
- Accès WIFI
- Salle informatique
- Centre de documentation
- Salles de travaux pratiques
- Salle de situation simulée

Tarif et Nombre de stagiaires

- Frais d'inscription : **60 €**

- Formation relevant de la gratuité, financement de la Région
- Possibilité d'effectuer la formation en contrat d'apprentissage (CFA IFIR)

- Coût formation professionnelle continue (OPCO/ANFH/UNIFAF) : **6 804 €**

- **36 élèves par promotion**

CONDITIONS D'ACCES A LA SÉLECTION

Dossier d'inscription à télécharger sur notre site internet :
www.ifpsprivas.ahsm.fr

- **Admissibilité**
  Dépôt d'un dossier de candidature comportant :
  - Le CV
  - Une lettre de motivation

  Une commission d'admission procède à la sélection des candidats au regard de la qualité de leur parcours de formation antérieure, de leurs aptitudes et de leurs motivations.

- **Épreuve orale d'admission**
  Un entretien (30 minutes) portant sur la motivation et la capacité du candidat à s'engager dans une formation sociale. Pour pouvoir être admis, le candidat doit obtenir une note au moins égale à 10 sur 20 à l'entretien.

- **Admis de droit suite au dépôt de leur dossier de candidature**
  - Les candidats titulaires de certains titres ou diplômes (liste sur notre site)
  - Les candidats ayant signé un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation
  - Les candidats ayant déjà préalablement acquis un ou plusieurs bloc(s) ou domaine(s) de compétences du diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social, du diplôme d'Etat d'aide médico psychologique ou du diplôme d'Etat d'auxiliaire de vie sociale.

  Ces candidats peuvent bénéficier d'allègement(s) de formation ou de dispense(s) de formation et de certification à certains blocs de compétences.

FORMATION THEORIQUE

Domaines de Formation		
DF1	Accompagnement de la personne dans les actes essentiels de la vie quotidienne	112 H
DF2	Accompagnement de la personne dans les actes de la vie quotidienne dans le respect de cette personne et des règles d'hygiène et de sécurité	91 H
DF3	Accompagnement à la vie sociale et relationnelle de la personne	105 H
DF4	Positionnement en tant que travailleur social dans son contexte d'intervention	147 H
DF5	Travail en équipe pluri-professionnelle, gestion des risques et traitement des informations liées à l'accompagnement de la personne	91 H
	AFGSU	21 H

STAGES

- Prospection des terrains de stage par l'institut.
- Formation initiale : 840 heures réparties en 3 stages de 8 semaines
- Formation continue en cours d'emploi : 140 heures hors entreprise.